

Vesoul, le 27 août 2021

**Inspection de l'Education
Nationale**

Circonscription de Gray

Affaire suivie par :

Giliane Ferrand

Tél : 03 84 65 11 32

Mél : giliane.ferrand@ac-
besancon.fr

7 place de la sous-préfecture
70100 Gray

L'Inspectrice de l'Education Nationale
de la circonscription de Gray

à

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs

Mesdames et Messieurs les enseignants

des écoles maternelles et élémentaires

Mesdames les psychologues éducation

nationale et enseignantes spécialisées

Mesdames les enseignantes référentes

Note d'information n°1 : rentrée 2021-2022

Je vous remercie de bien vouloir communiquer cette note d'information à l'ensemble des personnels de l'école.

1. L'organisation et le fonctionnement de la circonscription

Vous trouverez en annexe 1 le mémento de la circonscription réactualisé avec les noms, numéros de téléphone et adresses mail de tous vos interlocuteurs.

- **Les demandes de rendez-vous** : les personnes qui souhaiteraient me rencontrer pour un problème particulier sont invitées à prendre rendez-vous directement auprès du secrétariat par téléphone ou par courriel électronique : ce.iengray.dsden70@ac-besancon.fr ou giliane.ferrand@ac-besancon.fr
- **En cas d'urgence**, vous pouvez me contacter sur mon portable professionnel.
- **Diffusion des informations** : toutes les communications se feront exclusivement par le biais de votre messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-besancon.fr). Je rappelle que tout courrier (sauf communication personnelle) doit impérativement suivre l'ordre de communication suivant : enseignant → directeur → IEN → IA-DASEN.

2. Les points spécifiques liés à la direction de l'école

- **ONDE** : Il conviendra de se référer au mail *Rentrée 2021 - consignes ONDE pour les écoles publiques* envoyé le 26 août. David Grappotte, ERUN de la circonscription est à votre disposition pour toute information complémentaire
- **Diffusion des informations** : les directrices et directeurs d'école jouent un rôle essentiel dans la prise de connaissance et la diffusion des instructions officielles en direction des enseignants. Les informations doivent être connues de tous. Je demande donc à chaque directeur de veiller scrupuleusement à **l'efficacité de la circulation des documents et des informations diffusées**. Une fois encore, j'ai pu apprécier votre réactivité et je compte sur vous cette année encore.
- Les procès-verbaux des conseils d'école doivent être rédigés sur le support institutionnel et affichés une semaine au plus tard après que cette instance se soit réunie. Je vous remercie de m'en communiquer un exemplaire par voie numérique dans les deux semaines qui suivent la tenue du conseil

<http://circo70.ac-besancon.fr/wp-content/uploads/2019/05/CRCE-vierge.doc>

- Une copie des comptes rendus des équipes éducatives doit être transmise à la circonscription dans les meilleurs délais, au fur et à mesure de leur tenue.
- La fiche de liaison annexe 2 pour les remplaçants est à insérer dans le registre d'appel de chaque classe afin de permettre une prise en main du groupe rapide et efficace. Ce document est interne à la circonscription. Il doit être renseigné par l'enseignant de la classe et laissé à disposition dans le cahier d'appel.

3. Les dates importantes

- **Réunion des titulaires remplaçants**
La réunion à l'attention des enseignants titulaires remplaçants se déroulera le **mercredi 1^{er} septembre 2021 à 15h30 dans les locaux de l'inspection à Gray.**
- **Réunion d'information PPCR** pour les enseignants qui le souhaitent le **mercredi 8 septembre 2021 à 9h00 : le lieu sera communiqué ultérieurement**
- **Réunion des directeurs**
Le **jeudi 9 septembre 2021 à 17h30** dans les locaux de la communauté de commune du Val de Gray.
- **Réunion du pôle ressources**
Je rencontrerai les membres du pôle ressource le **mardi 14 septembre 2021, à 9h00 dans les locaux de l'inspection à Gray.**
- **Réunions de présentation des plans français et mathématiques**
La date et les modalités d'organisation vous seront communiquées ultérieurement.
- **Conseils école-collège**
Les dates des premiers conseils vous seront communiquées durant la deuxième quinzaine du mois de septembre.
- **Pilotage de l'école**

09/09/21	Retourner la fiche école lors de la réunion des directeurs
17/09/21	Retourner la fiche d'organisation des APC 2020 annexe 4
Septembre 2021	Actualisation ONDE avant le 17 septembre 2020 Mise à jour DUER et PPMS via l'application en ligne dans le PIA. Rédaction du plan de continuité pédagogique Paramétrage de l'application pour la saisie des résultats des évaluations Passation des évaluations CP et CE1 du 13 au 24 septembre Saisie des résultats des évaluations du 13 septembre au 1 ^{er} octobre
A archiver dans l'école pour consultation par l'IEN en cas de besoin	Planning et comptes-rendus des conseils des maîtres, des conseils de cycle (sauf information importante à communiquer à l'IEN) Planning des réunions parents Comptes-rendus des exercices incendie et des PPMS
A envoyer à l'IEN dans les 15 jours qui suivent le conseil, la concertation. (format numérique)	Comptes-rendus des conseils d'école Comptes-rendus des équipes éducatives
15 jours avant la 1 ^{ère} séance d'intervention	Intervenants extérieurs : les demandes d'agrément avec le projet pédagogique sont à envoyer à l'IEN pour validation

- **Le calendrier scolaire 2021-2022**

Je vous rappelle que l'académie de Besançon fait partie de la zone A. Pour l'année scolaire 2021-2022 les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022.

- Pré-rentree : mercredi 1^{er} septembre 2021
- Rentrée des élèves : jeudi 2 septembre 2021

Les dates des vacances :

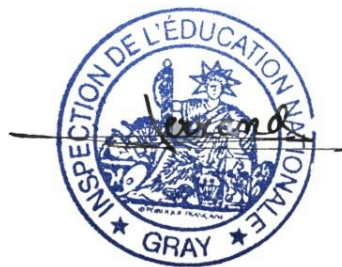
- Automne : du samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021 (date de rentrée des élèves)
- Noël : du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 (date de rentrée des élèves)
- Hiver : du samedi 12 février 2022 au lundi 28 février 2022 (date de rentrée des élèves)
- Printemps : du samedi 16 avril 2022 au lundi 2 mai 2022 (date de rentrée des élèves)
- Été : jeudi 7 juillet 2022

- **Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école**

Conformément au [BOEN n°28 du 10 juillet 2020](#) et à la [note de service du 24-6-2020](#), les élections se tiendront le vendredi 08/10/2021 ou le samedi 09/10/2021. Le bureau des élections, présidé par le directeur d'école, assure l'organisation des élections et veille à leur bon déroulement. **Le scrutin par correspondance est à privilégier.**

Dès la rentrée scolaire, il est important d'expliciter le déroulement et l'enjeu des élections. Je rappelle que chacun des parents, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale, est électeur. La remontée des résultats est identique à celle de la campagne 2020.

Je vous souhaite une excellente rentrée !



Giliane Ferrand
Inspectrice de l'éducation nationale

Fichiers joints

- Annexe 1 : Mémento de la circonscription
- Annexe 2 : Fiche de liaison des TR
- Annexe 3 : Fiche organisation des APC 2021-2022
- Annexe 4 : Fiche APC à destination des parents
- Annexe 5 : Autorisation de sortie